

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 3 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Environ une dizaine de personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. DBR informatique – Mise à niveau de la sécurité et outils informatiques
 - 4.2. Partage de ressources avec Frelighsburg – Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal 2 jours par semaine
 - 4.3. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 4.4. Élection partielle du 27 octobre 2024 – Rémunération et autorisations
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Approbation des comptes et transferts
 - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 5.3. Remplacement des reçus automatique par des états de compte – Reçus annuel sur demande seulement
 - 5.4. Annulation d'intérêts pour solde inférieur à 5 \$
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Demande de PIIA – 84-84A rue Thibault Sud – Lot 5 095 374 du cadastre du Québec
 - 8.2. Développement Thibault Nord – Invitation à la présentation du concept par les promoteurs le 9 septembre 2024
 - 8.3. Liste des permis et certificats actifs
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Garage municipal – Autobus Yamaska
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Entente loisirs avec Cowansville
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 332-09-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

4.3 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024

RÉSOLUTION 333-09-2024

M. Bernard Carey ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 5 août 2024 soit adopté en remplaçant au point 6.2 le mot « juin » par « juillet ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2024

RÉSOLUTION 334-09-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 26 août 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. DBR informatique - Mise à niveau de la sécurité et outils informatiques

RÉSOLUTION 335-09-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accepter les propositions suivantes de DBR informatiques pour la mise à niveau de la sécurité et la fourniture d'outils informatiques :

#121760	Banque de 10 heures	1149,75 \$ (taxes incluses)
#121707	Connexion à distance et MS365	462,18\$ (taxes incluses)
#121708*	2 moniteurs 23,8 " (*partiel)	491,49 \$ (taxes incluses)

De financer ces dépenses et les frais accessoires estimés à moins de 300 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Partage de ressources avec Frelighsburg – Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal 2 jours par semaine

RÉSOLUTION 336-09-2024

ATTENDU que plusieurs règlements d'urbanisme doivent être revus;

ATTENDU les besoins municipaux en inspection municipale et en application des règlements en matière d'urbanisme et en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'informer la Municipalité de Frelighsburg que le Village d'Abercorn souhaite garder son responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal à raison de 2 jours par semaine.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à préparer conjointement une entente à cet effet à être soumise au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.4. Élection partielle du 27 octobre 2024 – Rémunération et autorisations

RÉSOLUTION 337-09-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'appliquer les tarifs établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum municipaux, en fixant un tarif minimal de 25 \$/h.

D'embaucher madame Maike Storks pour agir comme secrétaire d'élection.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à embaucher tout le personnel requis et à effectuer toute dépense afin de mener à bien le processus électoral conformément à la loi et à son pouvoir de délégation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Approbation des comptes et transferts

RÉSOLUTION 338-09-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bissonnette ,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 30 août 2024 au montant de 29 693.09 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées pour le mois d'août.

5.3. Remplacement des reçus automatiques par des états de comptes – Reçus annuel sur demande seulement

RÉSOLUTION 339-09-2024

ATTENDU QUE l'émission et la mise à la poste systématique des reçus n'est pas optimale, tant au niveau des finances que de l'Environnement.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Carey ,
APPUYÉ PAR M. François Prévost
ET RÉSOLU :

Que les reçus de perceptions des taxes soient émis sur demande seulement, et ce, une fois par année, sauf pour les paiements en argent ou fait en personne à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. Annulation d'intérêts pour un solde inférieur à 5 \$

Le directeur général informe les membres du conseil que le Code municipal ne semble pas permettre au conseil d'annuler administrativement les soldes d'intérêts inférieurs à 5 \$.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Demande d'approbation de PIIA – 84-84A, rue Thibault Sud – Lot 5 095 374 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION 340-09-2024

CONSIDÉRANT que la demande vise la modification de cinq ouvertures de la résidence au 84-84A, rue Thibault Sud;

CONSIDÉRANT que la demande vise la modification du revêtement extérieur de la résidence au 84-84A, rue Thibault Sud;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 84-84A rue Thibault Sud est située dans la zone R-05, encadrée par le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°232;

CONSIDÉRANT que les objectifs et les critères d'évaluation spécifiques à l'architecture des bâtiments énoncés au règlement sur le PIIA N°232 ont été étudiés par le CCU;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande que le conseil accueille favorablement la demande de PIIA telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de PIIA N°2024-003 pour permettre la modification des ouvertures et du revêtement extérieur de la résidence située au 84-84A, rue Thibault Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. Développement Thibault Nord – Invitation à la présentation du concept par les promoteurs le 9 septembre 2024

Le maire donne de l'information sur développement Thibault Nord et invite les citoyens à la présentation du concept par les promoteurs le 9 septembre 2024 À 19 h.

8.3. Liste des permis et certificats actifs

RÉSOLUTION 341-09-2024

Une liste des permis actifs en date du 23 août 2024 est déposée au conseil.

Considérant que cette liste est anonyme et qu'elle ne contient que les informations usuelles que l'on retrouve sur un permis ou un certificat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'autoriser la publication de cette liste dans l'infolettre municipale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Garage municipal – Autobus Yamaska

RÉSOLUTION 342-09-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

De demander au directeur général et greffier-trésorier par intérim de préparer une entente avec Autobus Yamaska à être soumise au conseil pour la location d'un espace pour un deuxième autobus au garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

13.1. Entente loisirs avec Cowansville

RÉSOLUTION 343-09-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'informer la Ville de Cowansville que le Village d'Abercorn souhaite renouveler l'entente loisirs.

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 344-09-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Carey ,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.